



Taxe foncière ex

Par Geeke

Bonjour,

Moi et mon mari se sont séparés il y a 5 ans. Il est Argentin, moi belge. On a 3 enfants ensemble et on a une maison. Après des tentatives de viol et beaucoup de menaces j'ai déménagé avec mes enfants. Je payais un loyer, lui il a vécu dans la maison pendant 2 ans avant de disparaître. On avait aucune nouvelle de lui, alors moi et les enfants sont retournés à la maison. Ça fait maintenant 2 ans qu'on y habite. Il est revenu dans la région. Il n'a pas renouvelé ses papiers et est alors sans papiers. Il squatte et il travaille au black pour survivre. Il est toxicomane. Bien sûr il ne paye pas d'alimentation. J'ai toujours payé la moitié de la taxe foncière de la maison. Aujourd'hui mes comptes sont bloqués dans le cadre d'une saisie administrative pour payer sa moitié. Aux impôts ils m'ont dit que comme ils n'ont pas trouvé mon ex, c'est moi qui doit payer. Je suis dans une situation précaire. J'ai vraiment besoin d'aide pour améliorer ma vie et celle de mes enfants.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Où se situe cette maison : en France ou en Belgique ?
Vous devriez demander le divorce.

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes en France .

Soit vous êtes mariés soit pas .

le mariage implique des droits et de devoirs : droit de secours, droit d'assistance etc .

Les dettes sont réputés être à deux, les biens aussi et la solidarité fiscale demeure jusqu'au prononcé du divorce .

Donc qu'importe le contexte, vous ne devez pas la moitié de la taxe , vous devez la taxe foncière entièrement .

Comme vous pouvez être embêté par d'autres créanciers de votre mari, il vous appartient de faire une procédure de divorce pour qu'il en soit autrement .

Voyez une assistante sociale et surtout payer le plus rapidement possible .

Voyez ensuite un avocat pour le divorce en ayant en tête que cette maison est aussi la sienne .